

Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Une procédure d'informations-recommandations pour l'ozone est activée sur le Var pour le 21 juillet. Sur le reste du territoire, les concentrations en ozone devraient également être élevées, sans dépasser les seuils réglementaires. La qualité de l'air sera médiocre.

Lundi 22 juillet, les concentrations en ozone devraient augmenter avec l'arrivée de fortes chaleurs. La qualité de l'air devrait être mauvaise sur les départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse où une procédure d'information-recommandations est déclenchée. Elle devrait être également mauvaise sur le Var, département sur lequel une procédure d'alerte niveau 1 est déclenchée sur persistance du dépassement du seuil horaire de 180 µg/m³. La qualité de l'air devrait rester médiocre sur le reste de la région.

L'épisode est de type : Estival.

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 21/07/2019



Le : 22/07/2019



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 21/07/2019

Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
180				

Départements

Alpes-de-Haute-Provence (04)
Hautes-Alpes (05)
Alpes-maritimes (06)
Bouches-du-Rhône (13)
Var (83)
Vaucluse (84)

Le : 22/07/2019

Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
				180
				180
				180

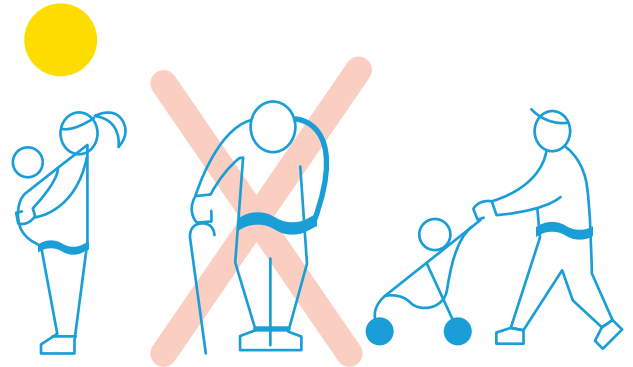
RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION A L'OZONE

NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

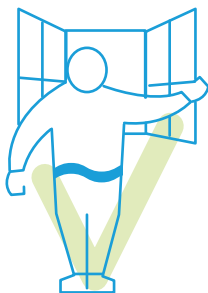
Les **PERSONNES VULNÉRABLES*** et **SENSIBLES**** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



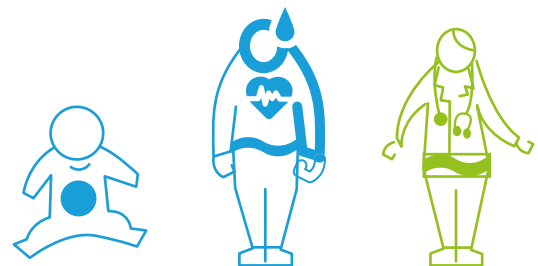
Evitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Evitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

* *Personnes vulnérables* : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

** *Personnes sensibles* : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



Utilisez des modes de
déplacements non
polluants



Respectez l'interdiction de
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments
(sans climatisation excessive)



Reportez les travaux
d'entretien ou nettoyage
nécessitant l'utilisation des
produits nocifs (colles,
peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles
de fertilisants et les travaux du sol

des gestes
à adopter
toute
l'année !